

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°41

Objet : Service Maîtrise de
l'Energie : convention relative à
la gestion d'un service entre
Provence Alpes Agglomération
et ses communes membres

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUX MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie,	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PRÉFECTURE

le 06/12/2019

http://www.senat.fr/legislatif/

99_DE-004-200067437-20191204-41_04122019

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

Il vous sera rappelé que l'ex Communauté de Communes de la Moyenne Durance avait mis en place en 2016, un Conseiller en Energie Partagé CEP pour elle-même et ses communes adhérentes. Cet agent a été muté à l'agglomération dans le cadre de la fusion et a poursuivi son travail sur son périmètre initial compte tenu de la convention signée avec l'ADEME. Cette convention est maintenant caduque depuis juin 2019.

Par délibération du 14 février 2018, il a été décidé de solliciter l'ADEME pour une aide financière pour la création d'un deuxième poste de CEP au sein de l'agglomération.

Par délibération du 27 juin 2018, il a été décidé de créer un 2^{ème} poste de CEP dès que l'aide financière de l'ADEME sera connue.

Par décision du 6 novembre 2018, l'ADEME apporte une aide de 84 300 € pour la création de ce poste, répartie sur 3 ans.

Il s'en est suivi une annonce de recrutement et une personne a été embauchée en septembre dernier.

Dans ces conditions, il a été créé un service maîtrise de l'énergie au sein de la communauté d'agglomération. Il est proposé que ce service puisse intervenir auprès des communes membres de PAA.

En effet, la maîtrise de l'énergie est un enjeu majeur pour les territoires. Face à une augmentation du coût de l'énergie et des problématiques environnementales, les collectivités doivent s'engager à réduire leurs consommations énergétiques.

De plus, par délibération du 26 juin 2019, il a été arrêté le projet de Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025, qui pose les bases d'un territoire à énergie positive avant 2050 avec 49 actions réparties sur 6 axes stratégiques. De fait, l'agglomération est devenue coordonnatrice de la transition énergétique et à ce titre elle anime et coordonne, sur son territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET.

Les axes majeurs de ce service seront :

- Mettre en œuvre et le suivi des fiches actions du PCAET en relation directe avec la maîtrise de l'énergie, les GES, les EnR des 6 axes retenus ;
- Maîtriser la consommation énergétique et réduire les dépenses ;
- Répondre aux enjeux environnementaux en limitant les émissions de CO₂ ;
- Valoriser le patrimoine ;
- Participer à une démarche de territoire ;
- Adopter une conduite exemplaire ;
- Anticiper la réglementation.

Des axes de travail sont déjà orientés avec l'optimisation des contrats d'énergie, le pré-diagnostic de bâtiments, l'accompagnement de projets énergétiques et la sensibilisation des usagers/techniciens/élus.

Son périmètre d'actions sera principalement les services de l'agglomération et les communes volontaires. Dans ce dernier cas il est proposé aux communes a minima le suivi/bilan annuel des consommations avec optimisations des contrats en lien avec un agent communal référent.

Dans le cadre d'une solidarité de l'agglomération avec ses communes, la participation annuelle demandée s'effectuera suivant le tableau proposé ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

apres-decouverte@orange.com

99_DE-004-200067437-20191204-41_04122019

straté de population	montant	nombre de jours estimé réservé par le service
de 0 < 200 hab	195 €	2
de 200 < 500 hab	325 €	3
de 500 < 1 000 hab	455 €	4
de 1 000 < 2 000 hab	650 €	5
de 2 000 < 3 000 hab	910 €	7
de 3 000 < 5 000 hab	1 040 €	8
de 5 000 < 15 000 hab	1 170 €	9
> 15 000 hab	2 080 €	16

Si une collectivité souhaite un accompagnement spécifique sur une thématique plus ciblée, un devis sera établi à 130 €/jour. Le service maîtrise de l'énergie de l'agglomération se positionnera toujours comme une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et non comme un bureau d'études spécialisé. Des thématiques telles que l'éclairage public, les travaux d'isolation de bâtiment, le développement des EnR et les actions en liaison directe avec le PCAET seront favorisées.

Un temps de 30% par ETP des 2 CEP sera consacré au maximum sur ce travail à destination des communes volontaires.

Considérant

- Que Provence Alpes Agglomération a arrêté son PCAET ;
- Que l'agglomération anime et coordonne les actions dans le domaine de l'énergie ;
- Que les Conseillers en Energie Partagé sont par définition mutualisés entre l'EPCI et ses communes ;
- Que ces actions doivent se poursuivre dans la durée.

Il vous est proposé :

- D'approuver l'intervention du service maîtrise de l'énergie auprès des communes membres volontaires, sous forme de prestation de services conformément aux dispositions présentées ci-dessus.
- D'approuver les termes de la convention cadre relative à la gestion d'un service ainsi que son annexe entre la communauté d'agglomération et les communes
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention, son annexe et tous les actes nécessaires à l'exécution de cette convention.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



U EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Appel à candidature

0067437-20181204-41_04122019

